

6 MESURES CONTRE LE TERRORISME





■ INFORMATIONS CLÉS

Suite aux attentats perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 et depuis que l'Article 5 du Traité de Washington a été invoqué, le 12 septembre 2001, les pays membres de l'OTAN continuent de montrer qu'ils sont fermement déterminés à jouer le rôle qui leur incombe dans la lutte contre le terrorisme. L'Alliance a conduit un certain nombre d'opérations et lancé plusieurs initiatives à cet effet.

OPÉRATIONS DE L'OTAN

- Depuis août 2003, l'Alliance assume le commandement de la **Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF)** en Afghanistan, qui est dirigée par le quartier général régional des Forces alliées du Nord Europe (AFNORTH), à Brunssum (Pays-Bas). L'OTAN avait d'abord apporté son appui au Royaume-Uni, à la Turquie, à l'Allemagne et aux Pays-Bas, qui ont dirigé l'ISAF de janvier 2002 à août 2003.
- Le 6 octobre 2001, l'Alliance lance l'Opération **Active Endeavour**, le but étant d'assurer la surveillance de la Méditerranée orientale. Des éléments des Forces navales permanentes de l'OTAN patrouillent la zone et surveillent les navires marchands et, depuis mars 2003, ils escortent les bâtiments civils qui franchissent le détroit de Gibraltar et arraisonnent les bateaux suspects. Depuis mars 2004, la zone d'opérations a été étendue à l'ensemble de la Méditerranée et un

soutien a été obtenu de la part des Partenaires du CPEA/PpP et des pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi que de certains autres pays. De nouveaux changements sont à l'étude. L'Opération *Active Endeavour* est dirigée depuis le quartier général des Forces navales alliées du Sud (NAVSOUTH), à Naples (Italie).

- **Les forces de maintien de la paix de l'OTAN présentes dans les Balkans** interviennent régulièrement contre des groupes terroristes liés au réseau *al-Qaida*. Elles axent leur action sur les mouvements illégaux de personnes, d'armes et de stupéfiants et coopèrent avec les autorités de la région en ce qui concerne les problèmes de sécurité aux frontières.
- L'Opération ***Eagle Assist*** s'est déroulée de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002. Cette opération a consisté à protéger le territoire américain contre de nouveaux attentats terroristes grâce à l'utilisation des appareils du Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle (AWACS) de l'OTAN. A ce titre, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué près de 4 300 heures de vol et plus de 360 sorties opérationnelles.
- A la demande du pays hôte, participation de l'OTAN à **l'opération de sécurité pour les prochains Jeux olympiques** d'Athènes, en Grèce.
- A la demande des Etats-Unis, l'OTAN a aussi apporté **un appui initial** aux opérations menées par la coalition contre les talibans et contre le réseau *al-Qaida* en octobre 2001 et elle a décidé de prendre l'ensemble des huit mesures suivantes :
 - 1) renforcement du partage des données du renseignement ;



- 2) aide aux Etats menacés en raison du soutien qu'ils apportent aux efforts de la coalition ;
- 3) renforcement de la sécurité des installations des Etats-Unis et des autres pays alliés se trouvant sur le territoire national ;
- 4) remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour apporter un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- 5) octroi d'autorisations de survol générales ;
- 6) accès aux ports et aux aérodomes ;
- 7) déploiement d'éléments des forces navales de l'OTAN en Méditerranée orientale ;
- 8) déploiement d'éléments de la force aéroportée de détection lointaine afin qu'ils patrouillent l'espace aérien américain.

L'ENSEMBLE DE MESURES DE PRAGUE

A la réunion au sommet qu'ils ont tenu à Prague les 21 et 22 novembre 2002, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un **ensemble de mesures** dans le but de préparer l'OTAN à relever le défi que pose le terrorisme. Cet ensemble comprend les mesures suivantes :

- un nouveau concept militaire de défense contre le terrorisme. Ce concept souligne que l'OTAN est prête : à réagir à des attaques terroristes, ou à la menace de telles attaques, dirigées depuis l'étranger contre les populations, le territoire, les infrastructures et les forces des pays membres de l'OTAN ; à fournir une aide aux autorités nationales pour faire face aux conséquences

d'attaques terroristes ; à appuyer les opérations menées par l'UE ou d'autres organisations internationales ou coalitions dont font partie des Alliés ; et à déployer des forces, où et quand cela sera nécessaire, pour mener à bien de telles missions. Ces activités seront appuyées par des dispositions destinées à améliorer encore le partage des données du renseignement entre Alliés ;

- l'adoption d'un Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T), auquel les pays participant au Dialogue méditerranéen de l'OTAN peuvent aussi désormais prendre part, au cas par cas. Ce plan offre un cadre à la coopération entre l'OTAN et ses Partenaires en matière de terrorisme et il définit les rôles des Partenaires ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences ;
- l'adoption de dispositions dans le domaine des armes de destruction massive. L'OTAN a lancé cinq initiatives concrètes : création d'un laboratoire d'analyse nucléaire, chimique, biologique (NBC) déployable ; mise en place d'une équipe de réaction aux incidents NBC ; création d'un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes NBC relié électroniquement aux écoles travaillant dans le domaine des armes NBC ; création d'un stock OTAN de moyens de défense biologique et chimique, qui permet d'évaluer ce que les membres détiennent en termes de vaccins, d'équipements de protection chimique, etc. ; et mise en œuvre d'un système de surveillance épidémiologique ;

- protection des populations civiles : les pays membres et les pays partenaires collaborent dans le but d'améliorer l'état de préparation civile face aux conséquences d'éventuels attentats terroristes perpétrés au moyen d'agents chimiques, biologiques ou radiologiques, et afin de pouvoir gérer de telles conséquences ;
- défense antimissile : voir chapitre sur les «Capacités» ;
- cyberdéfense : des efforts sont menés en vue d'assurer une meilleure protection contre un dysfonctionnement possible des moyens d'infrastructure nationaux et de l'OTAN, y compris les systèmes d'information et de communication, et de mieux se préparer à cette éventualité ;
- coopération avec d'autres organisations internationales : l'OTAN est résolue à approfondir ses relations avec l'UE, l'ONU, l'OSCE, EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international dans le but de partager l'information et de pouvoir prendre des mesures de façon plus efficace dans le cadre de la lutte commune menée contre le terrorisme.

En outre, la constitution de la Force de réaction de l'OTAN, la réorganisation de la structure de commandement militaire et les mesures prises dans le cadre de l'Engagement capacitaire de Prague (voir chapitre sur les « Capacités ») entraînent des modifications qui doivent permettre à l'OTAN d'être mieux à même de relever les nouveaux défis, notamment celui que pose le terrorisme.

AUTRES INITIATIVES

A leur réunion du 2 avril 2004, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de préparer **un ensemble de mesures antiterroristes** en vue du Sommet d'Istanbul. Les mesures proposées incluent : l'amélioration du partage des données du renseignement ; une meilleure réponse aux demandes des pays qui souhaitent bénéficier d'un soutien de l'OTAN ; l'extension de l'Opération *Active Endeavour* et un resserrement de la coopération avec les pays partenaires et avec les pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

Au lendemain du 11 septembre, l'OTAN a créé une unité temporaire de renseignement sur le terrorisme, qui est devenue permanente à la fin de 2003. Cette unité, appelée **Unité du renseignement sur la menace terroriste**, analyse les menaces terroristes en général, ainsi que celles qui visent plus spécifiquement l'OTAN.

En outre, les attentats perpétrés contre les Etats-Unis ont considérablement renforcé la relation OTAN-Russie. **L'OTAN et la Russie** ont fait de la lutte contre le terrorisme une priorité essentielle. Celle-ci a été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie, en mai 2002, lequel a estimé que l'établissement d'évaluations conjointes de la menace terroriste et l'analyse de la prolifération des risques, ainsi que des contre-mesures possibles, pourraient faire l'objet d'activités en coopération.

La Conférence des Directeurs nationaux des armements (la CDNA, conférence au plus haut niveau dans ce domaine) et le secteur des armements contribuent grandement à améliorer le

dispositif de défense de l'Alliance contre la menace terroriste et ils estiment que cette question est hautement prioritaire. La CDNA s'attache à recenser les matériels et les technologies nécessaires à ce titre. Les Groupes principaux sur les armements accordent une attention particulière aux travaux à réaliser dans les domaines ci-après :

- défense contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) dans le cadre de la question plus générale de la défense contre les armes de destruction massive et leurs vecteurs. La création d'un bataillon NBC, qui coopère activement avec son homologue européen, a aussi permis d'obtenir de bons résultats. Des travaux ont en outre été lancés concernant la protection individuelle et collective des soldats grâce aux technologies nouvelles ;
- protection des avions gros-porteurs contre les systèmes antiaériens portables ; protection des aéronefs à voilure tournante contre les menaces depuis le sol ; protection des ports et des aérodromes ; engins explosifs de fabrication artisanale ; détection des mines ;
- la capacité réseaucentrique/capacité en réseau constitue donc aussi un domaine spécifique qui fait l'objet de nouveaux travaux (réseaucentrique désigne l'interconnexion des systèmes d'information) ;
- dans le domaine du partage des données du renseignement, les travaux sont coordonnés avec l'Agence du système de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille (BICES).

Ces activités sont toutes menées dans le but de répondre aux besoins militaires de l'Alliance et de lui permettre de remplir ses engagements. Elles bénéficient de l'appui de l'Agence pour la recherche et la technologie, qui a pour tâche de définir des solutions à court et long terme dans le domaine des technologies naissantes, ainsi que du secteur industriel, lequel est à la recherche de projets en coopération financièrement acceptables.

Enfin, les projets ou programmes sur les armements constituent une contribution précieuse à la défense contre le terrorisme tant à des fins militaires que civiles. Ces projets ou programmes sont considérés comme une base solide permettant de renforcer la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne.

DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Bruxelles, le 2 avril 2004 : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer pour le Sommet d'Istanbul une série de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.
- Sommet de Prague, 21 et 22 novembre 2002 : adoption de l'ensemble de mesures de Prague.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue les 14 et 15 mai 2002 à Reykjavik : l'OTAN déclare qu'elle interviendra où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.

■ CHRONOLOGIE

2004 5 avril : troisième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Norfolk, Virginie.

2 avril : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer, pour le Sommet d'Istanbul une série de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.

16 mars : l'OTAN décide d'étendre l'Opération *Active Endeavour* à l'ensemble de la Méditerranée et de faire appel au soutien des Partenaires du CPEA/PpP et des pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi qu'à certains autres pays.

11 mars : de violents attentats terroristes sont perpétrés en Espagne.

2003 11 août : l'OTAN prend le commandement de l'ISAF en Afghanistan.

2002 9 décembre : deuxième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Moscou.

21-22 novembre : initiatives du Sommet de Prague.

17 octobre : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui souhaitent que l'Alliance les aide à se préparer à assumer le commandement de la mission de l'ISAF au début de 2003.

14-15 mai : à Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance interviendra où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.

4 février : première conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Rome.

2001 **26 octobre** : lancement de l'Opération *Active Endeavour*.
9 octobre : lancement de l'Opération *Eagle Assist*.
4 octobre : à la demande des Etats-Unis, l'OTAN adopte huit mesures en vue d'élargir l'éventail des options disponibles pour lutter contre le terrorisme.
12 septembre : pour la première fois de son histoire, l'OTAN invoque l'Article 5 ; tous les Partenaires de l'OTAN membres du Conseil de partenariat euro-atlantique condamnent les attentats.
11 septembre : le réseau terroriste *al-Qaida* perpétue des attentats terroristes de grande ampleur contre les Etats-Unis.





■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Déclaration sur le terrorisme des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, 2 avril 2004
<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-057f.htm>

Concept militaire de l'OTAN relatif à la défense contre le terrorisme entériné au Sommet de Prague le 21 novembre 2002 (en anglais)
<http://www.nato.int/ims/docu/terrorism.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, adopté au Sommet de Prague
<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

A Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance «doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer partout où elles sont nécessaires» pour combattre le terrorisme (paragraphe 5), 14-15 mai 2002
<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Les huit mesures adoptées par l'OTAN à la demande des Etats-Unis, 4 octobre 2001
<http://www.nato.int/docu/speech/2001/s011004c.htm>

Au sujet de l'OTAN et du terrorisme. Page donnant accès aux documents clés sur ce sujet (en anglais)
<http://www.nato.int/terrorism/index.htm>

Chronologie de la réponse militaire de l'OTAN aux événements
du 11 septembre

<http://www.nato.int/terrorism/chronology.htm>

Au sujet de l'OTAN en Afghanistan. Page contenant des
informations clés sur ce thème

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm>

Entrevue vidéo avec Ted Whiteside, Chef du Centre sur les
armes de destruction massive (ADM) de l'OTAN, 22 mai 2003
(en anglais)

<http://www.nato.int/multi/video/2003/v030522/v030522a.htm>





■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Chiffres concernant l'Opération Active Endeavour, au 23 juin 2004.

**EFFECTIF TOTAL DE L'OPÉRATION *ACTIVE ENDEAVOUR* :
2 900**

A. Pays OTAN contributeurs (9)

Allemagne
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Grèce

Italie
Portugal
Royaume-Uni
Turquie

B. Pays non OTAN contributeurs

Néant



